

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	744
Artikel:	Problèmes féminins à la Session des droits de l'Homme
Autor:	Romer, E. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Parait tous les quinze jours le samedi

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS	
SUISSE 1 an	Fr. 6.—
6 mois	3.50
ETRANGER	8.—
Le numéro	0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date	

Il suffit d'une voix
pour signaler une imposture ou annoncer que le soleil se lève. Si cette voix se taisait, les pierres clameraient. Si elle crie, les pierres lui font écho.

Ch. WAGNER.

Problèmes féminins à la Session des Droits de l'Homme

Au moment où Mme Roosevelt, retardée dans son voyage à tire d'aile, par l'inclémence de la saison, ouvrait à Genève la deuxième session de la Commission des Droits de l'homme, je pensais à l'intérêt passionné que Mlle Gourd aurait porté à cette réunion internationale sous le signe d'une présidence féminine éminente.

Engagée moi-même dans le travail social sur plan international, j'ai été témoin depuis 1927 des efforts de Mlle Gourd pour la cause féminine, j'ai suivi sa chronique alerte de toutes les activités internationales où le rôle féminin était toujours souligné, encouragé. Le « Mouvement féministe » en remontant jusqu'à ses débuts pourrait extraire des compte rendus rédigés par Mlle Gourd une véritable encyclopédie des multiples problèmes féminins ainsi qu'un « Who is who » de la Femme dans la vie internationale. Je présente en passant cette suggestion à la très compétente rédactrice actuelle.

Combien de Déléguées de pays les plus divers, de professions et de spécialités variées Mlle Gourd n'a-t-elle pas présentées à ses lectrices. Dès lors qu'une femme prenait sa tâche à cœur dans un domaine quelconque relevant des questions internationales, Mlle Gourd lui ouvrait son cœur et les colonnes de son journal. Il y avait les Assemblées de la Société des Nations et les Conférences du Travail ; tout le long de l'année se succédaient des Commissions de toute nature : Questions sociales, mandats, minorités, traite des femmes, protection de l'enfance, coopération intellectuelle, statut de la femme etc. Mlle Gourd ne perdait de vue aucune occasion. Elle quittait un entretien avec la Comtesse Apponyi, éminente représentante de la Hongrie à presque toutes les Assemblées genevoises pendant la double décennie entre les deux guerres mondiales, pour discuter avec Miss Margaret Bondfield, qui venait d'accéder à la lourde charge de ministre du travail dans son pays. — Elle se hâtait d'organiser une conférence pour Mme Grabinska, premier juge pour enfants en Pologne, qui allait devenir déléguée en vue à la Commission des Questions Sociales. — Elle s'initiait ensuite aux tâches du Women's Bureau avec Miss Mary Anderson des Etats-Unis, ou encore aux travaux du Children's Bureau de ce même pays en parlant avec Miss Julia Lathrop ou Miss Grace Abbott. Elle complétait enfin son tour d'horizon, par un entretien avec Mme Luh Tsen T. Liu, professeur d'histoire à Nankin et conseiller technique de sa délégation à Genève.

Mais revenons au présent, à cette Commission des Droits de l'homme où la place de la femme ne fut pas oubliée. A la demande de la Déléguée de l'Inde, la Commission a précisé, dans un commentaire, que chaque fois qu'elle a fait usage du mot « hommes » la Commission a visé à la fois les hommes et les femmes.

S'il s'agit des droits politiques de la femme, la Commission des droits de l'homme, attentive au point de vue unanime des organisations féminines présentes, a adopté l'art. 21 qui exclut dans ce domaine toute discrimination. Il y est dit : « Toute personne, sans discrimination, a le droit de prendre une part effective au gouvernement de son pays ».

Sur ce plan des droits politiques, il y avait, je l'ai dit unanimité féminine. La question du travail de la femme a cependant dévoilé une traditionnelle divergence de vue, bien connue déjà de Mlle Gourd, qui a relaté dans son journal, sans le partager vraiment, le point de vue de l'*open door*.

1921 - 10 Janvier - 1948

Le premier numéro de janvier ouvre l'année nouvelle et commémore pour un grand nombre d'abonnés un doublouze anniversaire. C'est l'heure où la rédactrice s'interroge, se demande comment elle doit renouveler le journal selon l'esprit de la fondatrice, dans quelle mesure elle doit prêter l'oreille aux critiques et aux suggestions qui lui parviennent. Nous sommes sûre de répondre au vu de nombreuses lectrices en rééditant, aujourd'hui,

... Merci à toutes celles qui ont pris la peine d'indiquer les articles, les sujets qui les intéressaient davantage, montrant ainsi nettement ce qui, pour la majorité de nos lecteurs, fait la valeur de notre journal. En général, son double but de défenseur des droits de la femme et d'éducateur civique et social de la future citoyenne paraît apprécié, et nos chroniques parlementaires, nos nouvelles du mouvement à l'étranger, nos études sur des questions sociales et morales, nos biographies de féministes semblent rencontrer l'approbation générale. Plusieurs même nous disent que, selon elles, le *statu quo* est préférable à l'inconfort des changements, et nous rappellent amicalement que « le mieux est l'ennemi du bien ».

D'autres, en revanche, sans formuler de critique spéciale, nous signalent des réformes à apporter, des modifications à introduire. Et là se manifeste la plus réjouissante diversité. Car, alors que l'une avoue qu'elle lirait bien plus facilement le *Mouvement* s'il ne paraissait qu'une fois par mois, une autre ne souhaite rien tant que le moment où il sera hebdomadaire ! L'une se plaint que les nouvelles des Sociétés féminines tiennent trop de place, alors qu'une communication téléphonique affirme que de cette façon, au contraire, se manifeste la vitalité de notre mouvement. Une autre déclare que, la politique ne l'intéressant pas, elle voudrait entendre traiter plus fréquemment des sujets littéraires : celle dont la réponse vient ensuite assure précisément au contraire que ce sont les questions de politique telles que nous les présentons qu'elle préfère à tout le reste.

« Trop exclusivement suffragiste, pas assez largement féminin », dit une autre, à quoi une autre encore répond : « le seul journal vraiment suffragiste où cette importante question ne soit pas noyée par d'autres ». Et ainsi de suite... Je vous en prie, à qui entendre ?...

Toutefois, en étudiant attentivement ces désiderata, on se rend bien compte que ces diversités se fondent dans quelques courants de portée plus générale.

Quelques-unes de nos « plébiscitaires » (on excusera ce néologisme !) demandent

d'hui, un article de Mlle Gourd qui leur montre que les mêmes problèmes se posent toujours à cette même rédaction, jour pour jour, à 27 ans de distance ; c'est peut-être un moyen facile de nous excuser des défauts du « Mouvement », qu'on nous pardonne.

Deux amies, deux collaboratrices de Mlle Gourd, dans des domaines différents, Mlle de Romer, dans les activités de la S.D.N. et Mme Krämer-Bach dans la lutte suffragiste

tout simplement que nous ajoutions à la liste des sujets que nous traitons quelques autres d'un ordre analogue : carrières féminines actuelles ou futures, notions de droit usuel aux femmes, leçons d'inspiration civique, activité philanthropique féminine, féminisme historique, portraits de femmes remarquables à un titre ou à un autre, etc. Rien de plus facile, et nous pouvons dès maintenant leur dire que nous faisons les démarches voulues pour que soient traitées dans le courant de l'année 1921, si ce n'est toutes ces questions complètement, du moins certaines d'entre elles partiellement. Peut-être aussi faut-il rappeler à celles de nos abonnées plus récentes qui ont exprimé ces vœux que, depuis huit ans, beaucoup de ces sujets-là ont déjà eu leur place dans nos colonnes ?

D'autres vont plus loin. Elles demandent un élargissement de notre champ de travail, et réclament que nous atteignions un public plus étendu, des milieux sociaux plus divers. Les unes, regardant du côté des intellectuelles, voudraient que, par des études sur l'action des femmes en littérature ou en art, nous nouions le fil entre ces activités-là et la nôtre ; que, soulignant l'œuvre des femmes dans tous ces domaines, nous montrions sur une plus vaste échelle de quoi la femme est capable, tout en introduisant un peu de grâce littéraire, un sourire d'art, dans nos colonnes sévères. Les autres se préoccupent, elles, des milieux populaires, ceux de la campagne surtout, se demandent comment nous pourrions les atteindre : causeries familiaires, détails de la vie de tous les jours, recettes de cuisine même...

La question est assez importante pour mériter que l'on s'y arrête un instant.

Evidemment le journal qui réalisera ce double programme, en maintenant en outre son programme actuel de féminisme militant et éducatif à la fois, serait le journal idéal. Nous croyons cependant qu'il faudrait pour ce faire qu'il fût aussi un journal quotidien, disposant par conséquent d'assez de place pour traiter tour à tour, et dans une harmonieuse proportion tous ces sujets...

Cette remarque n'est pourtant pas un

enterrement de cette suggestion. Car nous aussi, nous avons souvent déploré de devoir nous cantonner trop étroitement derrière notre ligne de conduite, de risquer de paraître sectaires ou tout au moins exclusives dans nos préoccupations, et notre rêve serait de voir le *Mouvement* accessible à toutes les femmes conscientes d'une tâche à remplir, quelle qu'elle soit. C'est pourquoi, et sans nous en dissimuler les difficultés, sommes-nous toutes prêtes à tenter un essai.

Qu'on ne nous taxe pas de partialité en faveur des intellectuelles, si nous ne pouvons pas, pour le moment, offrir de solution précise au grave problème d'intéresser les femmes de la campagne à notre mouvement. Problème infinitiment plus complexe que ne le pensent celles qui croient que quelques recettes de cuisine ou de tricot, glissées dans un coin du *Mouvement*, suffiraient à nous gagner des lectrices. Plusieurs de nos amis consultés pensent que, pour atteindre ce but, il faudrait une refonte complète de notre œuvre, la conception d'un journal sur un autre plan. D'autres supplient que l'on ne fasse pas intervenir dans notre organe l'élément pot au feu, que, disent-elles avec raison, on trouve dans d'autres feuilles, et qui changerait complètement l'allure de la nôtre. Personnellement, nous sommes très perplexes...

Un programme ne peut être chose rigide et immuable. Il doit pouvoir se modifier et évoluer suivant les circonstances et les périodes durant lesquelles il est appelé à servir. C'est pourquoi, moins naïvement inexpérimentée qu'il y a 8 ans, nous ne construisons pas, après cette consultation, un édifice magnifique dans lequel viendront se placer à l'étage déterminé d'avance tous les éléments multiples et divers qui nous ont été suggérés. Nous croyons plus sage de dire à nos amis que, comme par le passé, nous mettrons tout notre cœur à les satisfaire, à les intéresser, à les renseigner, à discuter avec eux, à éveiller parfois aussi leur conscience... Que, tout simplement et tout franchement — nous ferons de notre mieux.

(Après le plébiscite.)
Emilie Gourd, 10 janvier 1921.

Or, à propos de l'art. 24 de la Déclaration des droits de l'homme, la question du droit au travail de la femme et de son salaire ont été posés. Sans doute l'idée de « salaire égal à travail égal » devait rencontrer la pleine approbation de tous les groupements féminins, mais l'amendement apportant ce bénéfice était formulé comme suit : « Les femmes ont le droit de travailler dans les mêmes conditions que les hommes et de recevoir à travail égal un salaire égal ». Ainsi que le fit très justement remarquer Mme Roosevelt, la première phrase mettait en danger toute la législation protectrice de la femme engagée dans l'industrie. Au nom de l'Union internationale des ligues féminines catholiques que je représentais à ces débats, je m'assurai au point de vue clairvoyant de la présidente, et demandai que dans le commentaire à l'article en question on n'oublie pas l'importance des dispositions législatives qui protègent la femme, notamment

en ce qui concerne les travaux particulièrement dangereux ou encore les travaux de force.

La représentante du bureau de la Commission du statut de la femme, Mme Bodil Begtrup (Danemark), qui prit une part active aux travaux de la session, essaya d'aplanir la difficulté, et nous tombâmes d'accord sur un texte de commentaire. La Commission fit cependant en dernière lecture, un geste courtois à l'égard de la femme, en adoptant un texte d'article qui ne nécessite plus de commentaire car il parle seulement des avantages dont bénéficient les hommes, il est formulé comme suit : « Les femmes ont droit dans leur travail aux mêmes avantages que les hommes et elles doivent recevoir à travail égal un salaire égal ».

Les organisations féminines eurent aussi à prendre attitude dans un autre grand problème qui s'est posé à la Commission des droits de l'homme. Il s'agissait du

« droit à la vie ». Les projets de texte actuels, art. 4 de la Déclaration et 5 de la Convention affirment le droit à la vie des innocents. Ces articles n'entrent pas cependant dans le vif du débat, à savoir si le droit à la vie peut connaître des discriminations d'âge ou si la vie de l'enfant doit être protégée à partir du moment de la



conception. Certains délégués préconisent même d'autoriser l'avortement dans certaines circonstances. Mme Bodil Begtrup, présidente de la Commission du statut de la femme, constata que la Commission qu'elle représentait n'avait pas pris attitude sur ce sujet, mais elle émit néanmoins l'avis qu'il serait utile de maintenir dans la Convention le paragraphe élaboré par le groupe de travail sur la question de l'avortement. Au nom des Ligues féminines catholiques, j'ai représenté la thèse opposée, favorable au droit à la vie de l'enfant dès sa conception. A une grande majorité d'ailleurs, la Commission a supprimé toute mention d'avortement, et s'en est tenue comme je le disais au début, à l'affirmation générale du droit à la vie pour les innocents.

Je ne voudrais pas conclure ces quelques notes, sur les questions féminines à la dernière session des Droits de l'homme sans exprimer une note d'admiration, pour l'inlassable bonne grâce de Mme Roosevelt, qui pendant une présidence ardue ne s'est jamais départie de son sourire, et a toujours fait bon accueil aux orateurs même les plus longs et les plus indisciplinés. Le groupe de travail de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Convention a eu aussi la bonne fortune d'une présidence féminine de grande valeur, celle de Mme Mehta Mehta, déléguée de l'Inde.

Après quinze jours de travail intense la Commission des droits de l'homme et de la femme a mis sur pied un projet de Charte en trois documents : Déclaration, Pacte et Mise en œuvre. Souhaitons leur bonne chance pour la rédaction définitive à Lake Success.

E. de Romer.

IN MEMORIAM

Mary Widmer-Curtat

La vie de Mary Widmer-Curtat, décédée à Lausanne le 29 décembre, tient du conte de fée. Comment cette petite paysanne qui, de la ferme de St-Germain, près de Bussigny, se rendait à l'école supérieure à Lausanne en char de chasse, qui vaquait aux soins d'un gros ménage et s'occupait de ses frères et de sa sœur, rencontrait-elle le Dr Auguste Widmer, de Genève ? Elle devint sa femme, sa collaboratrice compréhensive et intelligente ; tous deux firent connaître au loin le nom de la clinique Valmont et nouèrent, dans le monde entier, des relations amicales qui leur firent rencontrer, non seulement les artistes les plus connus, mais aussi les grands de ce monde. Toute la vie de Mary Widmer-Curtat a été un miracle qu'expliquent ses grandes qualités, et surtout sa bonne grâce, son sourire irrésistible. Le Dr Widmer ne résista pas à une demande de l'arrière-petite-fille du doyen Curtat, et tous ceux qui ont collaboré avec Mme Widmer, savent qu'on ne pouvait lui dire : non.

Bouleversée par l'envenissement de la Belgique, Mme Widmer fonda, en octobre 1914, l'Œuvre de secours aux enfants belges et la mena à bien, avec des collaboratrices et des collaborateurs aussi dévoués qu'elle, de telle sorte qu'elle a secouru plus de 2000 enfants belges. De beaux états de service !

En relation avec l'élite internationale, Mme Widmer n'en oubliait nullement sa terre vaudoise, à laquelle elle était si fortement atta-

Mme Krämer-Bach parle des Françaises

Lors d'un récent et bref séjour à Genève, le comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin a tenu à féliciter Mme Krämer-Bach qui vient d'être décorée de la Légion d'honneur au titre du Ministère de la Justice pour le travail accompli pendant ses 25 ans de bureau et son activité juridique dans les commissions.

Celle-ci, après avoir exprimé son émotion de se retrouver pour la première fois parmi les suffragistes genevoises depuis que Mme Gourd les a quittées, a bien voulu répondre à de nombreuses questions. Ses réponses dont nous ne saurons rendre la saveur spirituelle, composeront une manière de toile de fond aux nouvelles trop séches et rares que nous avons publiées ici depuis deux ans, sur le mouvement féministe français.

— Les Françaises, nous dit-elle, ont pris des initiatives de toutes sortes, depuis qu'elles jouissent de leurs droits politiques et elles ont fait avancer leur cause à pas de géants.

— Ont-elles obtenu des charges dans la magistrature ?

— On compte actuellement huit femmes magistrats dont Mme Béguignon-Lagarde (notre journal avait annoncé sa nomination) qui est mère de six enfants et qui est juge au Tribunal de Rennes.

— Et quel est leur rôle au gouvernement ?

— Nous avons en Mme André Viénot qui avait été nommée sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Aujourd'hui, Mme Poincaré-Chappuis, bien connue en Suisse romande, est ministre à la Santé et à la Population.

L'Assemblée nationale compte trente-deux députées, dont deux vice-présidentes, Mmes Braun et Peyrolle, qui dirigent, à l'occasion, les débats avec beaucoup de précision et d'autorité.

— Les Françaises peuvent-elles entrer dans les services diplomatiques ?

— Cette voie leur est, en réalité, ouverte depuis plus longtemps qu'on ne le croit communément. Lorsqu'en 1927 on avait changé le règlement du concours d'admission, on avait omis de spécifier, dans le nouveau texte

chée ; et c'est pour lui conserver ses meilleures traditions qu'elle lança, en septembre 1916, le renouveau du costume vaudois, fonda l'Association des Vaudoises, devenue l'Association du Costume vaudois, qu'elle a présidée pendant vingt ans, qu'elle fonda, en 1925, et présida pendant six ans la Fédération suisse des costumes, qui a pris un essor extraordinaire.

Mme Widmer a été un membre assidu de l'Union des femmes de Lausanne, du Lyceum de Lausanne, dont elle était membre d'honneur depuis 1932. A Glion, elle a présidé pendant nombre d'années la vente en faveur du temple ; elle y était inspectrice des travaux à l'aiguille.

Si Mme Widmer-Curtat a eu le chagrin de n'avoir pas d'enfants, elle en a fait élever huit et a eu douze fils et filles. Le bien qu'elle a fait, les générosités qu'elle a répandues, sans compter, autour d'elle, pendant des dizaines d'années, nul ne peut le dire ; sa main droite ignorait ce que donnait sa main gauche.

ivresse. Tantôt assommé, tantôt excité. Le garde devrait le menacer de la prison.

La mère Pacault, forte de sa vieille expérience, hoche la tête.

— La garde ! Pas d'stôt qu'il ira mettre le nez chez les Rulin. Vous connaissez les hommes, madame Madeleine ; celui-ci aime aussi sa tranquillité.

La brave femme a perdu, décidément, toutes ses illusions.

Nous prenons le petit chemin, après la fontaine et nous arrivons sur la route.

— Ecoutez, dit la vieille, on l'entend d'ici !

La voix de l'Ivrogne, enrôlée et creuse, résonne en longues plaintes. Il s'en prend à tout le monde : les garçons, des « faignants », la fille, une morveuse, la femme, une propre à rien, bonne à jeter l'argent par la fenêtre.

La voix bourdonne comme un râle.

— De l'argent, de l'argent ! Je vous casse-rai la figure, voilà tout !

Personne ne répond, on entend des bruits de chaises renversées. Les voisins se tiennent coi, la mère Pacault prend du large.

— Pourquoi ne se sauvent-ils pas, les malheureux ? dit-elle en s'éloignant.

— Ils n'osent pas passer, il se tient près de la porte. Comment voulez-vous que j'entre là-dedans ?

J'essaye quand même et frappe avec courage. La porte s'ouvre, Rulin se plante devant moi en se cramponnant à la poignée. C'est un homme assez grand, large d'épaules,

rédigé, que seuls les candidats masculins pouvaient s'inscrire. Profitant aussitôt de cet oubli, Mlle Borel, un brillant sujet, avait passé le concours, malgré les protestations effarouchées que provoqua cet acte audacieux. On ne l'envoya pas au loin.

On lui remontra qu'une femme ne serait pas de taille à porter ou à défendre, le cas échéant, la traditionnelle valise, aussi lui avait-on confié, au Quai d'Orsay, un travail pourtant fort intéressant. Vint la deuxième guerre mondiale. Mlle Borel se consacra à la lutte clandestine contre l'occupant et, à la libération, elle épousa un autre résistant, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères. Il aurait pu difficilement trouver une épouse mieux préparée à sa situation, puisque « la carrière » n'a, pour elle, pas de secrets.

— Et sur le modeste terrain communal ?

— Par toute la France, les femmes élues à la mairie ou dans les conseils municipaux abondent, il y eut même une commune où elles gouvernèrent seules ; aux dernières élections, par un vigoureux coup de collier, les hommes ont repris le pouvoir... jusqu'à la prochaine fois.

Dans les commissions parlementaires, elles sont fort nombreuses et elles ont proposé et soutenu avec énergie les lois visant à protéger l'enfance et la famille, elles veulent obtenir l'attribution de la puissance paternelle aux deux conjoints et non plus seulement au père, et elles vont s'attaquer à la modification des régimes matrimoniaux qui sont défavorables à la femme dans leur forme actuelle.

— Les groupements féminins sont-ils nombreux ?

— Nombreux et fort actifs. Depuis l'introduction du vote féminin, se sont créés des groupes de couleur politiques diverses, mais les anciennes associations n'ont pas disparu.

— L'Union française peut-elle entrer dans les services diplomatiques ?

— Cette voie leur est, en réalité, ouverte depuis plus longtemps qu'on ne le croit communément. Lorsqu'en 1927 on avait changé le règlement du concours d'admission, on avait omis de spécifier, dans le nouveau texte

Cette vie extraordinaire, hélas, se termine comme se terminent ici-bas les contes de fée. Mme Widmer a vu disparaître son mari, ses frères et sa sœur ; les temps actuels sont durs aux âmes généreuses ; la maladie était venue ; les rangs de ses amis s'étaient éclaircis ; la brillante société qu'elle avait connue a été tuée par deux guerres abominables ; Mme Widmer représentait une époque révolue. Mais ce qu'elle a fait ne saurait mourir et son nom restera en bénéédiction dans le cœur de bien des gens, en Suisse et à l'étranger.

Mme Baumgartner-Ducret

La Section de Lausanne du suffrage féminin est de nouveau dans le déuil : Mme Marie Baumgartner-Ducret, qui a siégé dans son comité de 1935 à 1947, a succombé, le 27 décembre, au mal terrible qui la minait. C'était une femme exquise, au cœur d'or, qui savait la valeur des choses et ne donnait pas son temps à ce qui n'en valait pas la peine. C'est

Le Conseil National (membre du Conseil international des femmes), sous la présidence de Mme Pichon-Landry, s'est occupé du Code de la protection maternelle et infantile. C'est grâce aux mesures prises dans ce sens que la jeune mère a droit pendant quelque temps après la naissance de son bébé, aux services d'une aide ménagère fournie et rétribuée par la municipalité, que la jeune ménage a droit à une indemnité qui permet de faire face aux nombreuses dépenses qu'occasionnent la venue d'un enfant.

Les groupements féminins ont eu et ont encore des problèmes immenses à résoudre. Ainsi, lorsque les déportés et les prisonniers ont été libérés, les femmes ont organisé des centres d'accueil pour les recevoir et les rééquiper avant de les diriger vers leur domicile. Cette action qu'on s'imaginait limitée et temporaire s'est prolongée. Les années de séparation, qui avaient éprouvé de façon différente les époux ou les membres d'une même famille, ont creusé des fossés partis infranchissables ; peu après le retour, le 50% des ménages reconstitués a demandé le divorce. Des enfants dressés à la dissimulation pendant l'occupation, sont venus grossir les rangs de la jeunesse délinquante. Enfin, mission douloureuse et stérile, que Mme Krämer-Bach avait assumé avec d'autres collègues, il a fallu partir à la recherche des enfants déportés, 10.000... qui furent emmenés au-delà de la frontière allemande. Aucun n'a été retrouvé.

Les Françaises, conclut Mme Krämer-Bach, ont une grande tâche à accomplir pour permettre au pays de retrouver son équilibre moral et social, pour que règne à nouveau cette équitable sérénité qui fait trop souvent défaut dans les jugements qu'on porte sur la conduite des uns ou des autres au cours de la guerre.

Les femmes subissent, les premières, les contre-coups des aventures politiques et économiques, c'est à elles à faire admettre les solutions du bon sens et de l'humanité.

ainsi qu'elle a pu, à côté de ses devoirs d'épouse, de mère, de grand-mère, accomplir une tâche considérable : elle trouvait toujours le temps de se consacrer à des malheureux, à des malades, à l'Hospice de l'enfance, à la Polyclinique ; elle a dirigé pendant près de trente ans l'ouvrage d'*In Memoriam* ; elle dirigeait celui des Samaritaines et a fait partie pendant plus de 25 ans du comité des Samaritaines de Lausanne, qui constituaient sa seconde famille. Elle était titulaire de la médaille Henry Dunant de l'Alliance suisse des samaritaines.

Dans la Section du suffrage féminin, elle était toujours prête à rendre service, à aider, à travailler et, humblement, disait y représenter les ménagères. Les ménagères sont si utiles, elles peuvent tant. Et Mme Baumgartner, avec sa grande modestie, avec son dévouement si plein de cœur, a pu beaucoup.

S. B.

CROQUIS

La paie du samedi

La mère Pacault, un panier au bras, traverse la cour ; son pas lent fait balancer ses jupes autour de ses jambes. Elle arrive devant la porte de la cuisine au moment où je sors.

— Madame Madeleine, y vous faut descendre chez les Rulin : l'homme fait une scène terrible. Il veut tuer femme et enfants, qu'il dit. N'y a que vous qui l'calmez. La mère Pacault, sous son air impassible, tremble d'indignation et de crainte.

— Il a encore bu ?

— Turellement ! C'est le jour d'a paye. Comme y n'travaille pas le samedi après-midi, il a rôde de café en café.

Je ferme la porte et je sors avec la vieille.

— Ma pauvre mère Pacault, toute cette misère fend le cœur. Ces gens pourraient être heureux.

— J'pense bien ! Charpentier, c'est un honnête métier ; y a toujours de l'ouvrage. Mais chez eux, c'est misère et compagnie.

— Personne y n'peut rien. Je vais me faire insulteur, voilà tout.

— Essayez toujours, madame Madeleine ; vous lui en imposez, que j'veus dis. Vous l'avez, plusieurs fois, envoyé dormir.

— Oui, par hasard, j'ai trouvé les mots qu'il fallait. Tout dépend du degré de son

visage aux traits réguliers pourrait être beau sans l'expression hargarde de ses yeux congestionnés. Il grimace.

— Je prends un air innocent.

— Puis-je voir madame Rulin ? Elle doit venir examiner des vêtements que je voudrais lui donner (c'était d'ailleurs la vérité) et je la prends, en passant.

— Sortir, bien sûr, ne rien f..., et réclamer de l'argent. Vous n'avez rien à faire ici.

Il titube en voulant me repousser. J'entre tout de même souriante.

— Toujours le même farceur, ce Rulin !

Je passe, laissant la porte ouverte en faisant des signes aux enfants. La peur les cloue sur place, la mère les pousse doucement. Ils sortent, à la file indienne, sans courir, courbés, le long de la fenêtre pour ne pas être aperçus : le plus grand devant puis les deux cadets, une fille et un garçon. Quand ils auront tourné le coin du cimetière, ils se mettront à courir. Ils ont l'habitude.

Rulin, occupé à me dire des insolences, ne fait pas attention à leur départ ; il s'efforce de se tenir debout.

— C'est comme j'veus dit, la Marie n'ira pas, vous n'avez qu'à sortir.

— Vous n'êtes guère poli, aujourd'hui, Rulin, vous me recevez mieux d'habitude.

— J'suis comme ça, mêlez-vous de vos affaires.

Il s'avance menaçant et, en se retournant, il s'aperçoit de la disparition des petits.

— Où sont-ils passés, ces salanés gamins ? Je vais les faire rentrer, moi, et avec ce bâton, encore.

Il avise un bâton près de la cheminée.

— Mais non, Rulin, vous n'êtes pas si méchant. N'est-ce pas, madame Marie qu'il n'est pas si méchant ? Les enfants ne peuvent rester enfermés, il leur faut du plein air.

La femme ne dit rien, elle me sourit tristement et se fait toute petite. Elle sait qu'il tombera dessus.

Rulin veut sortir avec son bâton, il essaye de descendre les marches de la cuisine, il fait un grand écart et s'étale en jurant. Nous voulons l'aider à se relever mais il bat des jambes et nous abreuve d'injures. Il faut le laisser là.

Je m'relèverai bien tout seul, pas besoin de femmes. Les femmes, on sait c'est : des chameaux.

